

MAIRIE DE LONGNES

CODE POSTAL : 78980

Tél. : 01 30 42 50 68 Fax : 01 30 42 47 28

mairie-longnes@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 8 juin, à vingt heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Lionel BEAUMER, Maire.

Un exemplaire de la convocation du 2 juin a été affiché à la mairie.

Compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID19, le port du masque était obligatoire.

Date de convocation : 2/06/2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres votants : 15

Présents :

Messieurs BEAUMER, STEIN, PUPPINCK, LECLERC, DRISSE, DECOBERT, LEGRIS, HUARD

Mesdames DEBRAS, CHEVALERAUD-MERAULT, DESMOUILLIERES, PIERRE BES, CUVILLIER

Absents excusés :

Madame CHASSONNERY-ZACCOMER a donné pouvoir à Madame CHEVALERAUD-MERAULT

Monsieur DAMAGNEZ ayant donné pouvoir à Monsieur PUPPINCK

Secrétaire de séance : Madame DEBRAS

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Validation des tranches de marché public pour l'église
- Autorisation au Maire de signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la Tranche Optionnelle 3 du Marché Public de l'Eglise

L'ajout de ces deux points est accepté à l'unanimité.

I / Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 18 MAI 2021 est approuvé à l'unanimité

II / Validation des tranches de travaux pour l'appel d'offres pour le chantier de l'Eglise (2021-45)

Mr le Maire explique qu'après avoir rencontré l'Atelier Touchard, architecte du patrimoine en charge de la mise en oeuvre du marché public des travaux de l'Eglise, il est proposé, tant qu'à procéder à la restauration de l'église à envisager une ultime tranche de travaux pour la mise en valeur de la tour beffroi dans sa globalité et notamment la réouverture d'un vitrail muré. En effet le fait que le monument soit inscrit à l'inventaire des Monuments historiques laisse espérer l'obtention de subvention permettant une belle revalorisation patrimoniale.

Il est donc proposé de lancer le marché public sur la base de ces tranches de travaux, sachant que les tranches optionnelles ne seront réalisées que si leur financement peut être assuré dans des conditions satisfaisantes. Le Marché Public des travaux de rénovation de l'église de Longnes se décomposerait ainsi :

Tranche Ferme :

- Couverture et Charpentage Nef, chœur et chapelles et échafaudage, Tranche évaluée à environ 739 000 €HT

Tranche Optionnelle 1

-Rénovation du Chevalet - évaluée à environ 90 000 € HT

Tranche Optionnelle 2

-Rénovation du Beffroi, des Cloches, Création d'un escalier évaluée à environ 68 000 € HT

Tranche Optionnelle 3

-Rénovation Flèche, Charpente et Couverture tour clocher, ouverture d'un vitrail et maçonnerie des parements de façade en attente d'évaluation

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, Vu le Code des Marchés Publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve (14 voix pour, une abstention) cette ventilation du marché public pour la rénovation de l'église de Longnes.

III / Autorisation de signature de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre (2021-46)

M. le Maire explique que dès lors qu'il est envisagé de réaliser une troisième tranche optionnelle de travaux d'embellissement de l'église, il est nécessaire de signer un avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre au profit du Cabinet Touchard qui réalisera le suivi des travaux.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, Vu le Code des Marchés Publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du Cabinet Touchard pour la tranche optionnelle 3 des travaux de rénovation de l'église.

DIT que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Mantes La Jolie.

IV /Adhésion Yvelines Seine Numérique (2021-47)

Mr le Maire explique le projet actuel d'équipement en tableaux numériques des classes élémentaires. Cet achat serait complété par un achat d'ordinateurs portables car il ne semblait pas heureux que les enseignants utilisent leur matériel personnel.

Mr le Maire explique qu'un Syndicat Mixte, Etablissement Public, a été créé par convention avec l'Etat pour mettre en œuvre une centrale d'achats permettant de faire bénéficier à ses Collectivités Territoriales de tarifs intéressants dans le domaine du Numérique, moyennant une cotisation d'adhésion

Pour bénéficier de cette Centrale d'Achats, la Commune doit adhérer au Syndicat Mixte Seine et Yvelines Numérique

- Pour le segment Numérique pour l'Education, cotisation annuelle de 100 € pour 3 ans
- Pour le segment Numérique Informatique de Gestion moyennant une cotisation de 100 € pour 3 ans

Lors de l'achat, Seine et Yvelines Numérique facturent une prestation. En l'occurrence pour l'achat de 5 tableaux numériques pour l'école, la prestation est de 100 €. L'économie tarifaire est de l'ordre de 500 € par tableau.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'adhérer au Syndicat Mixte Seine et Yvelines Numérique pour les deux segments : Numérique pour l'Education et Informatique de Gestion et d'acquiescer les cotisations, soit 2 fois 100 €, résultant de ces adhésions.

DIT que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Mantes La Jolie.

Questions diverses

Mr Legris interroge sur les travaux réalisés route de Mirbel , suit aux malfaçons réalisées. Mr le Maire explique qu'un renforcement a été effectué afin de favoriser l'écoulement de l'eau ; Il est débattu du fait que la présence de cette tranchée ouverte reste dangereuse et qu'il est nécessaire de trouver une solution complémentaire.

Mr le Maire explique qu'en matière de voirie il va être demandé à la CCPH de procéder à la réfection de certaines rues de Longnes en priorité compte tenu de leur mauvais état.

Mr Drisse fait remarquer que l'évacuation des eaux dans la ruelle aux Gillots est un réel problème .

Mr le Maire explique que l'arrivée des gens du voyage place Fabian a été l'objet d'une installation par effraction et que le dossier a été constitué pour saisir le Sous Préfet à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juin 2021

Les élus présents à cette séance approuvent ce procès-verbal en le signant.

Lionel BEAUMER
Maire

Anne DEBRAS
1^{ère} adjointe

Michel STEIN
2^{ème} adjoint

Martine CUVILLIER
3^{ème} adjointe

Cédric HUARD
4^{ème} adjoint

Sylvie PIERRE-BES
Conseillère municipale

Christian PUPPINCK
Conseiller municipal

Séverine DESMOUILLIERES
Conseillère municipale

Marc DAMAGNEZ
Conseiller municipal
Ayant donné pouvoir à Mr PUPPINCK

Emilie CHASSONERY-ZACCOMER
Conseillère municipale
Ayant donné pouvoir à Mme CHEVALERAUD-MERAULT

John LECLERC
Conseiller municipal

Bénédicte CHEVALERAUD-MERAULT
Conseillère municipale

Gilles DECOBERT
Conseiller municipal

Christophe DRISSE
Conseiller municipale

Thierry LEGRIS
Conseiller municipal